



Frais professionnels ne figurent pas sur fiche de paie

Par **Matthieu33**, le **28/12/2010 à 20:08**

Bonsoir,
Mes frais professionnels s'élèvent à plusieurs centaines d'euros chaque mois, il me sont remboursés plus ou moins régulièrement. Mais j'ai surtout remarqué qu'ils n'apparaissent sur aucune fiche de paie.
Est-ce normal?
Dois-je déclarer ces frais lors de ma prochaine déclaration d'Impôt sur le revenu?
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **28/12/2010 à 20:48**

Bonjour,
Il n'y a aucune obligation que le remboursement de frais professionnels figure sur la feuille de paie, vous ne devez les déclarer que si vous optez pour les frais réels...

Par **Matthieu33**, le **29/12/2010 à 13:16**

Il n'y a aucun trace de ces frais si ce n'est les virements bancaires et les justificatifs (notes, factures).
Une personne de l'inspection du travail m'a indiqué qu'il fallait que cela figure sur la feuille de paie.
Au final j'ai plusieurs versions, et je ne sais laquelle retenir.

Par **P.M.**, le **29/12/2010 à 15:35**

Bonjour,
Vous pourriez demander à quel texte légal la personne s'appuie pour affirmer que le remboursement de frais professionnels doit figurer sur la feuille de paie...